

Le mot d'accueil

Chères futures résidentes, chers futurs résidents, chères familles,

C'est avec une grande fierté et une profonde conviction que je vous adresse ce mot de bienvenue à la Résidence Arthur François. **Cet établissement**, qui accueille à la fois un EHPAD et une Résidence Autonomie, **incarne l'engagement fort et constant de notre municipalité en faveur du bien-être de nos aînés.**

La politique sociale que nous menons repose sur des valeurs fondamentales : **respect, dignité et solidarité.** À travers des actions concrètes, nous avons à cœur de garantir à chaque senior une qualité de vie optimale. Qu'il s'agisse de soins médicaux de proximité, d'un environnement de vie sécurisé ou de moments de convivialité et d'échanges, **notre objectif est d'offrir à chaque résident-e un cadre de vie à la fois chaleureux et bienveillant.** La Résidence Arthur François, gérée par notre Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), fait partie intégrante de cette politique.

Nous avons souhaité créer un lieu où **chaque résident peut vivre pleinement, en toute sécurité et dans le respect de son autonomie.** Que ce soit au sein de l'EHPAD, pour nos aînés qui nécessitent une prise en charge médicale et un accompagnement constant, ou dans la Résidence Autonomie, qui permet à chacun de maintenir son indépendance dans un cadre adapté, nous nous engageons à offrir un accompagnement personnalisé, respectueux des besoins de chacun. Nous nous efforçons également d'impliquer au maximum les familles et les proches dans la vie de l'établissement.

Ce projet est un projet collectif, porté par une équipe de professionnels dévoués et compétents qui, chaque jour, mettent tout en œuvre pour que nos aînés se sentent chez eux, entourés de bienveillance et de soutien. Leur engagement et leur travail sont au cœur de la réussite de notre établissement, et **je tiens à leur rendre hommage.** Enfin, je souhaite rappeler que la municipalité, à travers le CCAS, est plus que jamais déterminée à poursuivre ses efforts pour améliorer le quotidien de nos seniors. **Nous travaillons sans relâche à renforcer nos services**, à diversifier les activités proposées et à assurer une prise en charge toujours plus humaine et attentive.

Je souhaite à toutes et tous une excellente installation au sein de notre résidence et je vous assure de ma **détermination à continuer de défendre une politique sociale ambitieuse** et à la hauteur des attentes de nos aînés.

Patrick PROISY

Maire de Faches-Thumesnil

Président du Centre communal d'action sociale



ville-fachesthumesnil.fr



Inaugurée en 1977, la Résidence Arthur François ou « RAF » est un établissement public autonome dont le gestionnaire est le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Le nom de la Résidence a été choisi en souvenir de monsieur Arthur François, maire de la commune de 1953 à 1974, afin de lui rendre hommage ainsi qu'à son dévouement envers les aînés de la ville.

Histoire de la résidence

La résidence est située en plein **cœur de ville** et propose **un cadre de vie verdoyant** sur un terrain de 5000 m². La « RAF », c'est un seul bâtiment pour 2 lieux de vie :

- Une Résidence Autonomie d'une capacité de 42 logements ;
- Un EHPAD (Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes) d'une capacité de 40 logements.

À son ouverture, il était proposé 70 logements destinés à un public âgé, autonome qui souhaitait garder son indépendance tout en partageant des moments de vie et entretenir le lien social. Afin de répondre aux besoins du territoire, une partie du bâtiment a été transformée.

De 2005 à 2007, la Résidence Arthur François s'est alors engagée dans des travaux de rénovation et d'extension visant notamment à médicaliser partiellement l'établissement.

Depuis 2007, 82 personnes partagent les espaces communs et entretiennent une joyeuse dynamique, pleine de rires et de partage. **La Résidence Arthur François est un lieu de vie animé qui a à cœur de favoriser le lien intergénérationnel, les rencontres avec tous les publics.**

Son ouverture sur l'extérieur en fait une véritable richesse pour les résidents. Les projets avec les écoles, les centres sociaux, le relais petite enfance et les associations permettent d'enrichir les temps de vie au sein et en dehors de la Résidence.

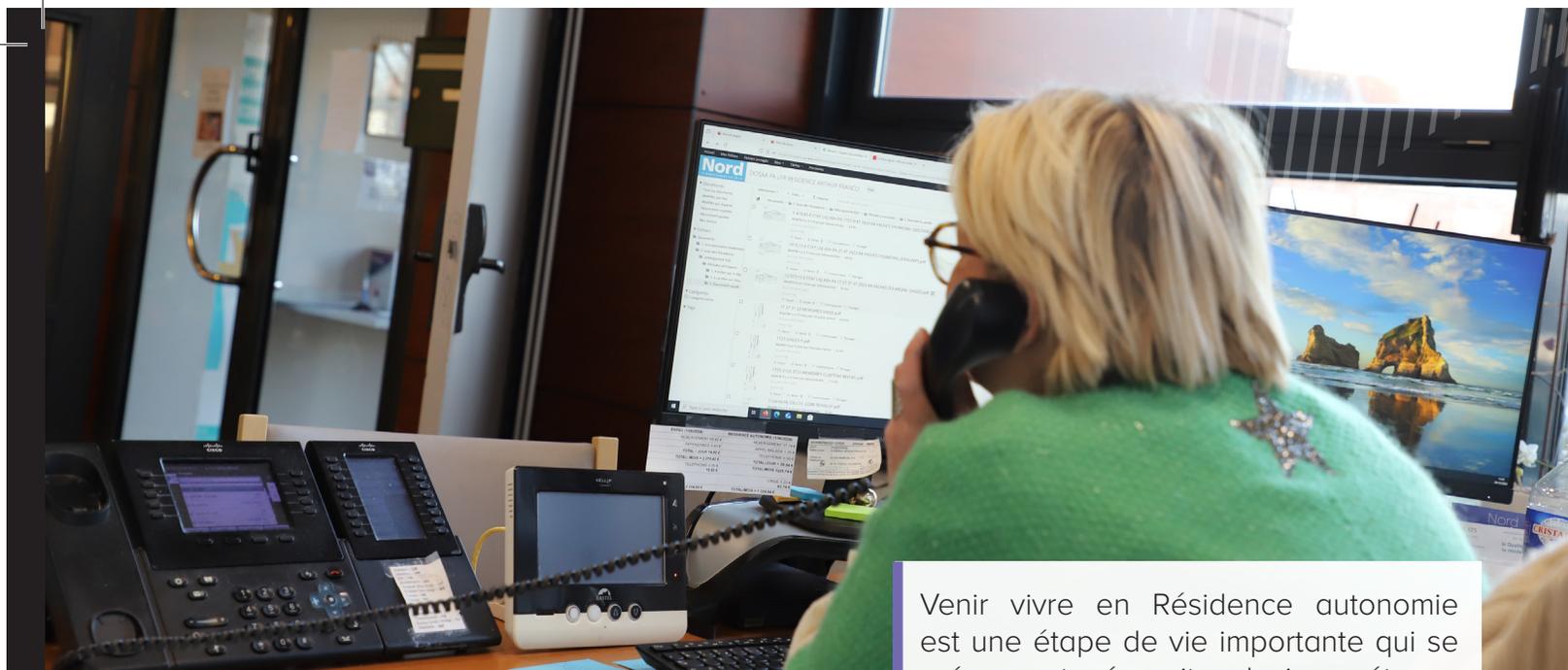
Toujours dans cet esprit d'ouverture et en vue de **lutter contre l'isolement**, la Résidence a dédié un de ses logements à un étudiant et accueille des jeunes dans le cadre du service civique.

Une résidence en cœur de ville

La résidence Arthur François bénéficie d'un ensemble de services à proximité immédiate.

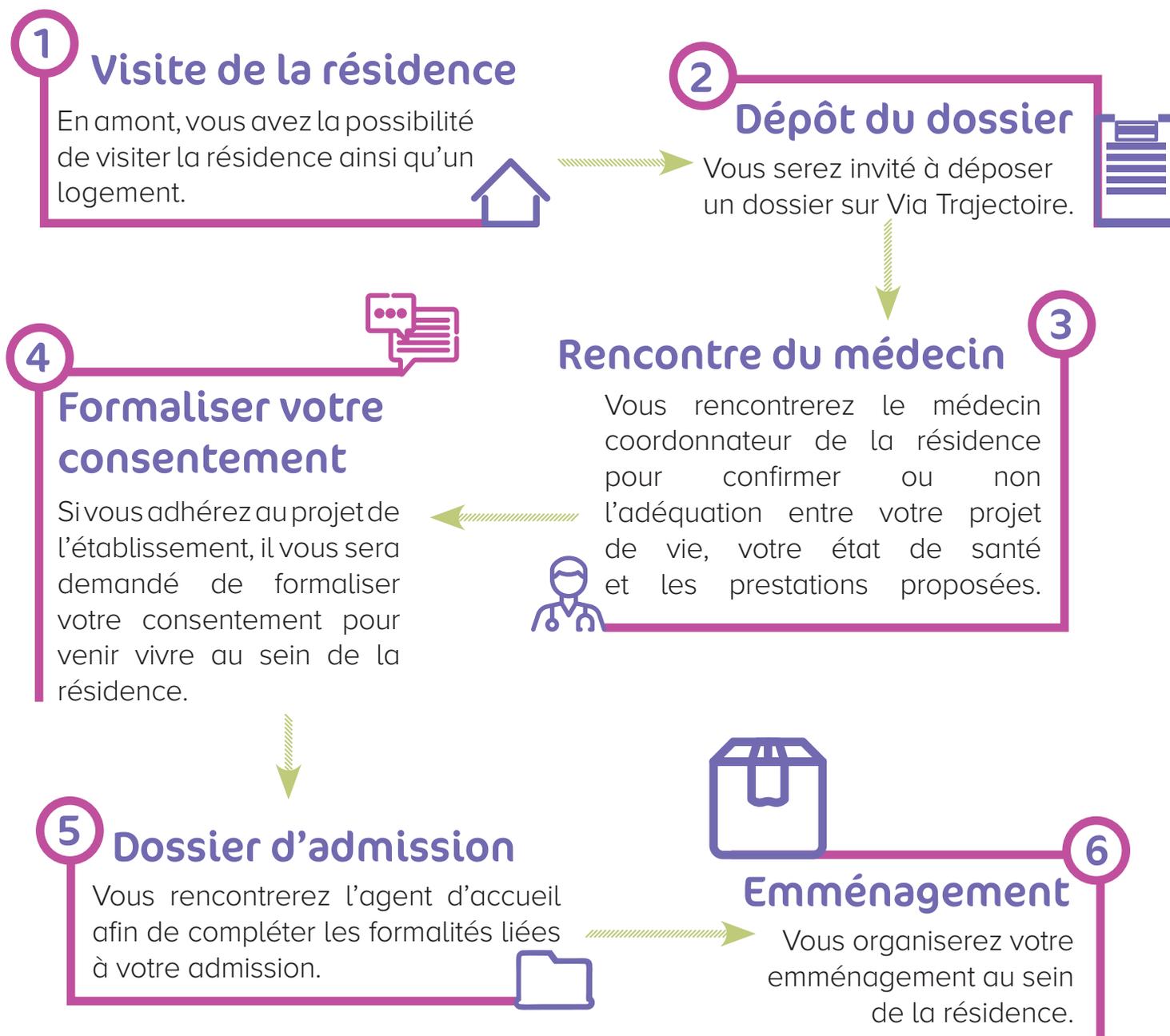
À titre d'exemple, l'arrêt de bus « rue Henri Dillies » ⁽¹⁾ se trouve au pied du bâtiment, la pharmacie ⁽²⁾ la plus proche est située à 400 m, une multitude de commerces ⁽³⁾ se trouve dans un rayon inférieur à 1km et le centre commercial « Au shopping » est à 1,5 km. La « RAF » est voisine du centre social des 5 Bonniers ⁽⁴⁾ à moins d'un km. Le complexe sportif Merchier ⁽⁵⁾ se trouve, lui, à 500 m avec les écoles maternelle Daudet et élémentaire Louise de Bettignies ⁽⁶⁾.





Venir vivre en Résidence autonomie est une étape de vie importante qui se prépare et nécessite plusieurs étapes reprises dans le schéma ci-dessous.

Votre admission



Pour chacune de ces étapes, vous pouvez être accompagné-e de l'un de vos proches, de votre représentant légal et/ou de la personne de confiance que vous aurez choisie.

À votre admission, vous recevrez un dossier comprenant plusieurs documents :

- Le contrat de séjour ;
- Un avenant de contrat de séjour ;
- Le règlement de fonctionnement ;
- Une autorisation de droit à l'image autorisant ou refusant la prise de photographie par la structure ;
- La charte des droits et libertés de la personne accueillie ;
- Le règlement financier et le contrat de prélèvement automatique ;
- La fiche d'engagement de paiement ;
- Le document désignant votre personne de confiance ;
- La fiche renseignements obsèques ;
- Le document explicatif des directives anticipées.

Les frais de séjour

Le tarif journalier hébergement couvre le coût du loyer et l'ensemble des charges : eau, électricité, chauffage. Il inclut également le Wi-Fi.

Les prestations complémentaires et optionnelles donnent lieu à facturation :

- Le forfait appel malade obligatoire qui inclut un bracelet-montre
- La restauration : petit déjeuner, déjeuner et dîner ;
- L'entretien du linge ;
- Le forfait téléphonique.

Les personnes n'ayant pas les ressources nécessaires pour couvrir les frais d'hébergement peuvent solliciter **une aide sociale auprès du Conseil Départemental**. Vous pouvez vous adresser au Centre Communal d'Action Sociale de votre résidence d'origine pour vous accompagner dans ces démarches.

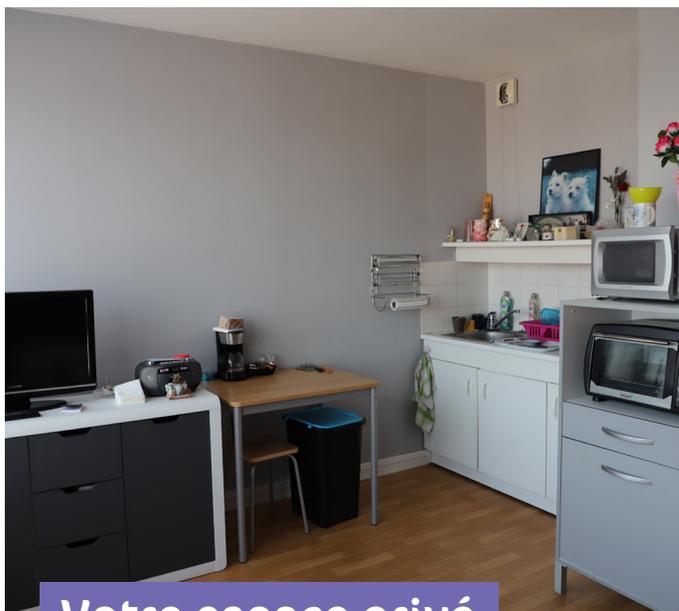


La résidence est un lieu de vie sécurisé :

- Chaque résident dispose d'un bracelet d'appel en cas de besoin ;
- Une présence est assurée 365 jours sur 365 jours et 24h/24h ;
- La résidence dispose d'un portail fermé de 21h à 6h du matin.

Nous vous recommandons la prudence quant à la possession de biens et d'objets de valeur. En cas de perte ou de vol, l'établissement décline toute responsabilité.

Votre environnement



Votre espace privé

Les studios de la résidence autonomie sont situés au 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} étages avec 14 logements par étage. Vous profiterez d'un logement de 33 m² qui comprend :

- Une pièce principale avec un **coin chambre et une kitchenette** (évier + plaque électrique) ;
- **Une salle de bains équipée** d'un lavabo, de toilettes et d'une douche, dotée de barres d'appui, d'une chaise de douche et d'un placard intégré ;
- **Un cellier** ;
- **Une entrée avec placard** étagères et penderie.

La résidence dispose de nombreux espaces de vie avec un hall d'accueil chaleureux qui s'ouvre sur **deux salles communes** où sont diffusés les films, se déroulent les animations collectives. L'une des deux **salles est climatisée**.

Vous pourrez profiter d'un **parcours moteur en extérieur**. Une **ToverTafel** permet de proposer des jeux interactifs. **Un salon de coiffure** est également proposé (*attention, cette prestation est à la charge des résidents*).

Un espace de convivialité situé au 3^{ème} étage permet également de recevoir ses proches.

Les espaces communs



Ceux qui vous accompagnent

L'établissement dispose d'une équipe pluridisciplinaire dédiée à votre accompagnement quotidien et à votre bien-être au sein de la structure.

Le personnel administratif

- Un agent d'accueil assure l'accueil physique et téléphonique. Il est votre interlocuteur privilégié à chacune des étapes de votre parcours au sein de la résidence et réalise tous les actes en lien avec votre contrat de séjour (admission, attestations, facturation...).
- Un assistant Ressources Humaines est chargé d'assister la direction dans la gestion des contrats de travail, l'élaboration et le suivi des plannings, l'accueil des stagiaires...

L'agent de maintenance

Chargé de la maintenancetechnique et de la sécurité incendie du bâtiment, il concourt également au bon entretien des logements et des espaces communs. Pour les domaines qui ne relèvent pas de ses compétences, il fait appel à des prestataires externes spécialisés. En cas de problème technique, vous pouvez le joindre par téléphone ou en informer l'agent d'accueil afin qu'il soit notifié dans le cahier de liaison technique.

L'animatrice

En collaboration avec des bénévoles et divers partenaires, elle organise quotidiennement, des activités adaptées à tous. Les moments d'animation peuvent être enrichis par la présence d'un étudiant bienveillant, de jeunes en services civiques et de nombreux partenaires.

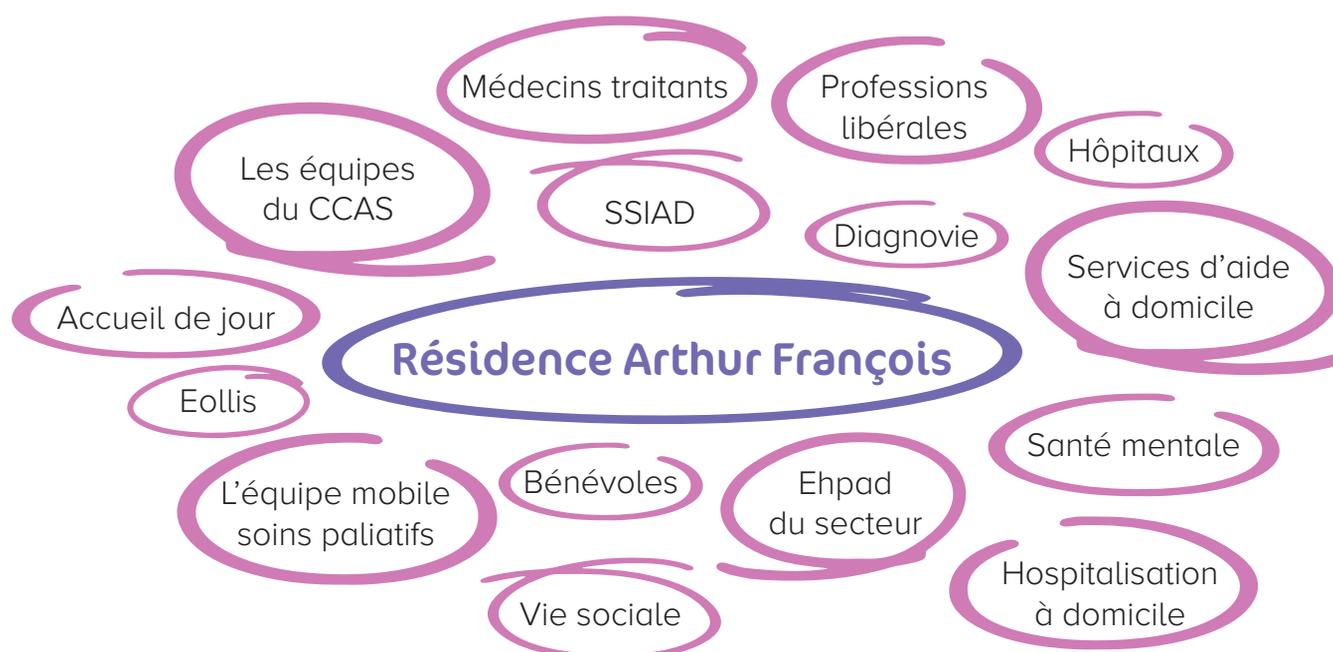
Les agents hôteliers

Ils réalisent des prestations hôtelières permettant d'assurer le confort et le bien-être des résidents : aide lors de la distribution des repas, au circuit du linge, au rangement de l'environnement du résident. Ils assurent le nettoyage quotidien des espaces communs de la résidence.

La direction

Elle veille à assurer un environnement accueillant et sécurisé pour les résidents. Elle coordonne les équipes pour garantir des soins de qualité et favoriser le bien-être des résidents. La direction s'engage également à maintenir une communication ouverte et transparente avec chacun des acteurs de la Résidence (résidents, proches, intervenants, partenaires, professionnels de santé, associations...).

Les partenaires de la résidence



Vous et vos proches

La résidence est ouverte à tous les proches qui souhaiteraient prendre part à la vie de l'établissement :

- Avec votre accord, vos proches sont invités à co-construire votre projet d'accompagnement personnalisé ;
- Vous avez la possibilité de désigner une personne de confiance qui pourra vous accompagner dans chacun de vos choix ;
- Vous êtes libre de recevoir vos proches chez vous, tout en veillant au bon respect de règles de vie en collectivité ;
- Vous avez la possibilité de recevoir dans votre logement ou dans un espace dédié et privatisé, vos proches pour partager un moment en famille ou entre amis ;
- Vous pouvez convier vos proches à participer aux moments forts de la vie de la Résidence : animations, repas, temps festifs, rencontres du Conseil de Vie Sociale (CVS), réunions de co-construction sur les différents projets de l'établissement.



Votre vie quotidienne

Les prestations hôtelières

Les repas

Les repas sont confectionnés sur place par un prestataire qui met à votre disposition une équipe de cuisine pour vous servir à chaque repas. Les menus sont élaborés par une diététicienne et sont distribués dans les boîtes aux lettres ou affichés à l'accueil de la résidence. La prestation restauration est optionnelle et se fait à la carte (petit déjeuner, déjeuner, dîner).

Si vous devez suivre un régime spécifique, le prestataire pourra vous proposer **un menu adapté (sur ordonnance médicale)**.



Si le repas ne vous convenait pas, vous avez la possibilité de bénéficier d'un repas de substitution, en faisant la demande 48h avant.

Que ce soit pour vous ou vos proches, vous avez la possibilité de souscrire à cette prestation, dès votre arrivée ou durant votre séjour en effectuant une réservation auprès de l'agent d'accueil. **En cas d'annulation ou de modification**, un délai de prévenance de **48 heures** est à respecter.

Vos repas sont servis aux heures suivantes :

Le petit déjeuner

à partir de 7h
Salle de restauration

Le déjeuner

à partir de 12h
Salle de restauration

Le goûter

à partir de 16h
Hall de la résidence

Le dîner

à partir de 18h
Salle de restauration



La blanchisserie

Le service de blanchisserie est optionnel. Il est assuré par un prestataire extérieur. Les vêtements fragiles (en soie, laine, etc.) ou ceux non adaptés au lavage en machine et au sèche-linge ne sont pas recommandés car ils ne seront pas couverts en cas de dommages.

L'hygiène des locaux

L'entretien de votre logement est de votre responsabilité. L'entretien des espaces communs est assuré quotidiennement par l'équipe hôtelière et fait l'objet d'une traçabilité.





Les animations

L'animation vise à maintenir votre bien-être physique et mental en vous proposant des activités qui éveillent vos sens et répondent à vos désirs. **Le planning des activités hebdomadaires est affiché dans le hall et distribué dans vos boîtes aux lettres.** Un calendrier mensuel est affiché dans le hall pour les grands événements. Vous êtes libre de prendre part aux différentes activités proposées.

La communication



Le téléphone et internet

Toutes les chambres sont équipées d'une ligne directe et d'un téléphone sur demande (donne lieu à facturation). Un code Wi-Fi est fourni à l'accueil pour vous permettre d'avoir accès à internet (compris dans les prestations de base).



Les activités

Atelier mémoire, jeux de société, activités manuelles, atelier esthétique, spectacles, chorale animée par des bénévoles, gymnastique douce, tennis de table adapté, sophrologie.

Les temps festifs



Repas à thèmes deux fois par trimestre, fête d'anniversaire des résidents tous les mois : possibilité de privatiser un espace pour recevoir votre famille, célébration des saisons.



Les sorties extérieures

Culture, mer, parcs, rencontres intergénérationnelles (crèches, écoles, IME.).



Les ateliers de prévention

intervention d'un professionnel nutrition, hygiène bucco-dentaire, contrôle de la vue et de l'audition une fois par an par des intervenants extérieurs.



Le courrier

Chaque résident dispose d'une boîte aux lettres individuelle où le courrier est distribué du lundi au samedi en fin de matinée. Une boîte aux lettres est également disponible près de l'accueil dans le hall pour l'envoi de vos courriers. **Le personnel n'est pas habilité à recevoir les courriers ou colis envoyés en recommandé.**

Votre projet d'accompagnement personnalisé

Le projet personnalisé est un outil de coordination visant à répondre à long terme à vos besoins et attentes. C'est une co-construction entre vous (et/ou votre représentant légal) et l'équipe qui vous accompagne. Cette démarche est un facteur-clé pour la réussite de votre parcours. Concrètement, c'est :

- Un temps d'échange avec vous et vos proches afin de recueillir vos attentes ;
- Un temps d'observation afin de mieux identifier vos besoins d'accompagnement ;
- Des temps de rencontres afin de vous partager nos préconisations et faire un choix ensemble sur les axes d'accompagnement proposés ;
- La signature d'un document permettant d'assurer un suivi de votre projet d'accompagnement.



Vos droits et obligations

La bientraitance dans l'établissement

L'équipe de la Résidence se fédère autour d'un projet d'établissement qui repose sur une démarche collective d'accompagnement : la bientraitance.

Le principe est de chercher à **proposer le meilleur pour chaque résident** en tenant compte de ses choix, ses capacités, sa sécurité et des moyens de l'établissement.

Cette démarche repose sur la Charte des Droits et libertés ainsi que sur une Charte de



bientraitance co-construite avec l'ensemble des membres de l'équipe (*voir en annexe*).

La volonté est d'inscrire l'accompagnement, dans une démarche d'**amélioration continue de la qualité en se questionnant et en faisant évoluer nos process**. La bientraitance est également enrichie de protocoles et d'un partenariat solide. Ces pratiques permettent de savoir comment réagir face à de nombreuses situations et de **vous apporter l'accompagnement le plus adapté**.

Les règles du bien vivre ensemble

En complément du règlement de fonctionnement, nous partageons les règles de base :

- Les relations au sein de la résidence reposent sur le respect, la dignité de chacun, les règles de la courtoisie, de politesse et du savoir-vivre ;
- Chacun peut vaquer à ses occupations dans le respect des règles de bon voisinage ;
- En cas de difficultés, le dialogue sera privilégié et au besoin l'équipe sera sollicitée.

Les instances d'expression et de participation

L'établissement accueille avec intérêt vos demandes, suggestions et/ ou réclamations. **Vous avez le droit et la possibilité de vous exprimer et de participer aux différents projets de la vie de l'établissement.** En plus des différents projets qui requièrent vos avis, il y a notamment deux instances de participation qui vous sont proposées.



Le Conseil de vie sociale (CVS)

Il se réunit une fois par trimestre et est un espace dédié à la discussion sur les sujets relatifs au bon fonctionnement de l'établissement. Il joue un rôle crucial en encourageant l'implication des résidents. C'est un lieu d'échange et d'expression concernant divers aspects tels que l'organisation interne, la vie quotidienne, les activités, les projets de construction et d'équipement, l'entretien des locaux, ainsi que le projet d'animation de la résidence.

La Commission menus



La commission se réunit afin de recueillir l'avis des résidents et des soignants sur la qualité de la prestation restauration, élaborer des ajustements sur la qualité, variété des produits mais aussi la texture et la composition des menus. C'est l'occasion pour chacun de faire valoir ses envies, ses idées.

Les réunions de projets

De manière régulière, vous et vos proches peuvent être sollicités afin de contribuer aux projets en cours et/ou à venir comme les démarches d'évaluation, l'aménagement et l'embellissement des espaces, le changement de mobiliers, le choix de prestations d'animation/de bien être ou encore l'acquisition de nouveaux matériels.

Le traitement des réclamations

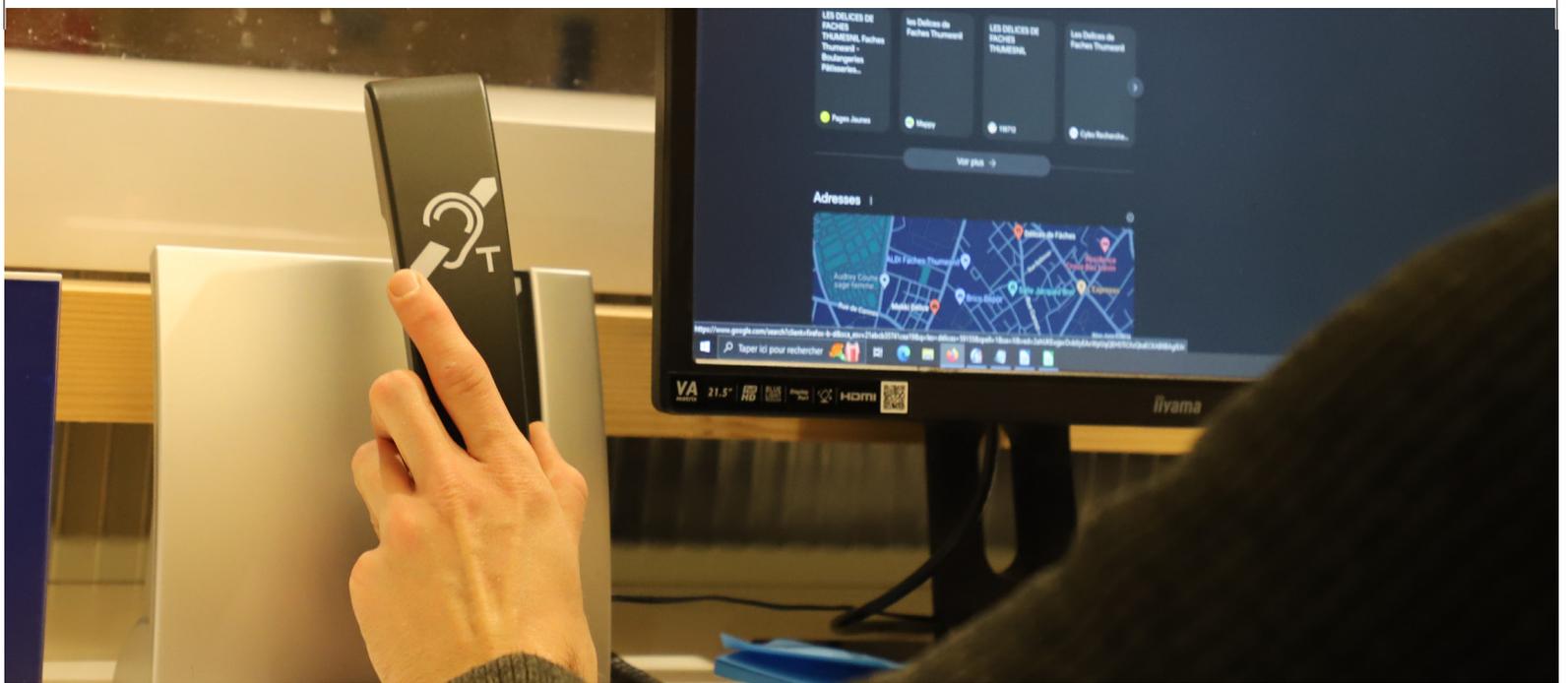
En cas de réclamation ou d'événement indésirable, vous pouvez en informer les infirmiers ou la direction en remplissant une fiche spécifique qui vous sera remise à l'accueil. Si vous en avez besoin, la personne chargée de l'accueil pourra vous y aider. Vous avez également la possibilité d'écrire un mail à l'adresse suivante : residence_afrancois@ville-fachesthumesnil.fr.

Si vous souhaitez déclarer un événement de manière anonyme, il vous est possible de déposer un courrier dans la boîte aux lettres identifiée à l'entrée.

Afin de faciliter l'expression de votre parole ou celle de votre entourage, dans le cas où vous seriez victime ou témoin d'une situation de maltraitance, un dispositif national d'accueil et d'écoute téléphonique est mis à votre disposition. Il vous suffit de **composer le 3977** pour les situations concernant les personnes âgées et les personnes adultes en situation de handicap.

Le traitement des données personnelles

En conformité avec le Règlement Général sur la **Protection des Données** (ou RGPD) et avec la loi informatique et libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, nous assurons la protection de vos données personnelles. Conformément à la loi, une procédure vous permet ainsi qu'à votre représentant légal, de consulter, modifier vos informations, à tout moment, dans **votre dossier unique informatisé.**



Les coordonnées utiles



Résidence Arthur François

45, rue Henri Dillies
59155 Faches-Thumesnil
03.20.29.80.45
residence_afrancois@ville-fachesthumesnil.fr



Hôtel de Ville

50, rue Jean Jaurès
59155 Faches-Thumesnil
03.20.62.61.61
contact@ville-fachesthumesnil.fr

Centre communal d'action sociale (CCAS)

286, rue Kléber
59155 Faches-Thumesnil
03.20.62.07.17
ccas@ville-fachesthumesnil.fr



M. Patrick PROISY

*Maire de Faches-Thumesnil
Président du CCAS*

contact@ville-fachesthumesnil.fr

Mme Marie-Madeleine Wallard

*Conseillère municipale
déléguée aux Personnes âgées
et au Handicap*

contact@ville-fachesthumesnil.fr



Les personnes qualifiées

En cas de conflit entre le résident et l'établissement, il est possible de recourir à une personne qualifiée dont l'intervention est réalisée à titre bénévole. Cette dernière est sélectionnée par les autorités pour leur indépendance, leur neutralité et leur expertise dans le domaine médico-social. Elle est légitime pour agir en tant que médiateur entre l'utilisateur et la structure d'accompagnement.

La liste des personnes qualifiées dans le département est établie conjointement par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Hauts-de-France et le Président du Conseil Départemental. **Cette liste est affichée à l'accueil de la Résidence.**

Charte des droits et libertés de la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance

Lorsqu'il sera admis et acquis que toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance est respectée et reconnue dans sa dignité, sa liberté, ses droits et ses choix, cette charte sera appliquée dans son esprit.

1. Choix de vie

Toute personne âgée devenue handicapée ou dépendante est libre d'exercer ses choix dans la vie quotidienne et de déterminer son mode de vie.

2. Cadre de vie

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir choisir un lieu de vie - domicile personnel ou collectif - adapté à ses attentes et à ses besoins.

3. Vie sociale et culturelle

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance conserve la liberté de communiquer, de se déplacer et de participer à la vie en société.

4. Présence et rôle des proches

Le maintien des relations familiales, des réseaux amicaux et sociaux est indispensable à la personne âgée en situation de handicap ou de dépendance.

5. Patrimoine et revenus

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit pouvoir garder la maîtrise de son patrimoine et de ses revenus disponibles.

6. Valorisation de l'activité

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit être encouragée à conserver des activités.

7. Liberté d'expression et liberté de conscience

Toute personne doit pouvoir participer aux activités associatives ou politiques ainsi qu'aux activités religieuses et philosophiques de son choix.

8. Préservation de l'autonomie

La prévention des handicaps et de la dépendance est une nécessité pour la personne qui vieillit.

9. Accès aux soins et à la compensation des handicaps

Toute personne âgée en situation de handicap ou de dépendance doit avoir accès aux conseils, aux compétences et aux soins qui lui sont utiles.

10. Qualification des intervenants

Les soins et les aides de compensation des handicaps que requièrent les personnes malades chroniques doivent être dispensés par des intervenants formés, en nombre suffisant, à domicile comme en institution.

11. Respect de la fin de vie

Soins, assistance et accompagnement doivent être procurés à la personne âgée en fin de vie et à sa famille.

12. La recherche : une priorité et un devoir

La recherche multidisciplinaire sur le vieillissement, les maladies handicapantes liées à l'âge et les handicaps est une priorité. C'est aussi un devoir.

13. Exercice des droits et protection juridique de la personne vulnérable

Toute personne en situation de vulnérabilité doit voir protégés ses biens et sa personne.

14. L'information

L'information est le meilleur moyen de lutter contre l'exclusion.

Annexe n°2

LES DOCUMENTS À FOURNIR EN VUE DE VOTRE ADMISSION

Une liste de pièces à fournir vous sera demandé pour constituer votre dossier :

- Le dossier d'admission dûment rempli ;
- Une copie du livret de famille ;
- Une copie recto verso de la carte d'identité ;
- Une copie de l'attestation de l'assurance maladie et de la carte mutuelle ;
- Une copie des revenus et copie des titres de pension des 3 derniers mois ;
- Une copie du dernier avis d'imposition ;
- Une photo d'identité ;
- Une attestation d'assurance responsabilité civile et couverture pour les biens et objets personnels ;
- L'avis du médecin traitant au médecin coordonnateur de l'établissement sous pli cacheté ;
- Un chèque de caution de 800 euros à l'ordre du Trésor Public.